

PPG GEMAPI SMBV2A 2022-2032 ACTIONS ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Maintien de la pression sur les foyers de PEE stabilisés.....	3
Gestion du Myriophille sur la mare de St Rémy.....	5
Gestion de la Jussie sur le plan d'eau de Saubayre La Fouillade.....	7
Veiller et Intervenir sur les foyers émergents/ PEE émergentes	9
Gestion de Faxonius rusticus sur le plan d'eau d'Inières	11
Traitement du Lagarosiphon à Najac.....	13
Amélioration de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes émergentes	15

Localisation



Typologie d'action :

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Intitulé de l'action :

Maintien de la pression sur les foyers de PEE stabilisés

Masse d'eau ciblée :
Toutes

Niveau de priorité de la masse d'eau pour la typologie concernée : -

EPCI concerné :
Rodez Agglomération

Année de réalisation :
Tous les ans

Linéaire de cours d'eau concerné : - ml

Coût global de l'action :
25920 €TTC

Objectif général de l'action et améliorations escomptées

La problématique des plantes invasives devient aujourd'hui préoccupante sur de nombreux bassins versants (renouée du Japon, Buddleia de David, Datura...). Ces espèces prolifèrent rapidement pour, in fine, faire disparaître une diversité de végétation avec des espèces autochtones dans la ripisylve des cours d'eau. La suppression totale de ces espèces est particulièrement difficile mais une veille et des actions ponctuelles sur les foyers d'invasives permettent de limiter leur propagation. Sur le territoire de l'agglomération, au vu de l'état des lieux/diagnostic, la ripisylve des cours d'eau est aujourd'hui faiblement colonisée et impactée par le développement d'espèces invasives. Il est donc primordial de préserver cette situation. L'action prévoit de poursuivre la veille et l'arrachage régulier sur les foyers suivi depuis plusieurs années.

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	0 €TTC	0 €TTC	0€TTC	0€TTC	0€TTC
Equipe rivière	2160€TTC	5940€TTC	5940€TTC	5940€TTC	5940€TTC
Total dépenses	2160 €TTC	5940€TTC	5940€TTC	5940€TTC	5940€TTC
Dont TVA	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne	1 080,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €	2 970,00 €
PDRR	0	0	0	0	0
Conseil Régional	432,00 €	1 188,00 €	1 188,00 €	1 188,00 €	1 188,00 €
Conseil Départemental	216,00 €	594,00 €	594,00 €	594,00 €	594,00 €
Autre partenaire : (préciser)					
Autofinancement SMBV2A	432 €	1188	1188€	1188€	1188€

Suivi et bilan

Indicateurs de suivi :

M² de surface traitée.

Dépenses réalisées :

Informations complémentaires :

Typologie d'action :

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Intitulé de l'action :

Gestion du Myriophylle sur la mare de St Rémy

Masse d'eau ciblée :

FRFRR373_4L'Argous

Niveau de priorité de la masse d'eau pour la typologie concernée : -

EPCI concerné :

Ouest Aveyron Communauté

Année de réalisation :

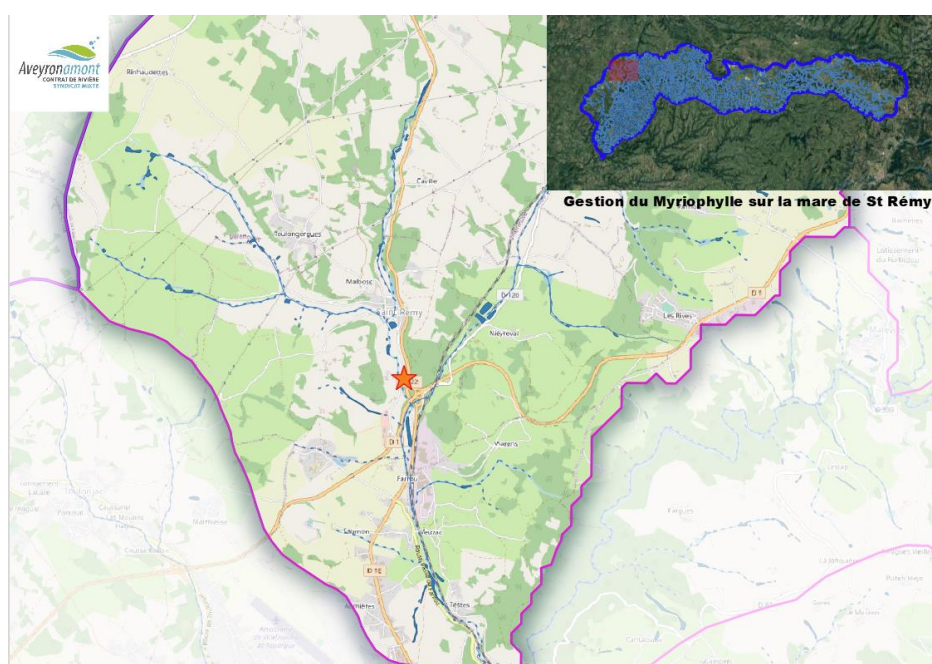
Tous les ans

Linéaire de cours d'eau concerné : - ml

Coût global de l'action :

14580 €TTC

Localisation



Objectif général de l'action et améliorations escomptées

Le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum*), est une plante originaire d'Amérique, introduite en France pour l'aquariophilie. Elle colonise les milieux d'eaux stagnantes à une vitesse impressionnante, par allongement des tiges et/ou bouturage. (A l'image de la Jussie, découverte sur le bassin versant en 2016). Sa capacité de recouvrement en fait un véritable danger pour les autres plantes, puisqu'elle leur empêche tout accès à la lumière. À terme, les plans d'eau se colmatent plus vite, et leur usage (agricole, loisirs, ...) en est compromis. Un premier foyer est découvert sur le bassin versant Aveyron Amont en été 2020, sur le plan d'eau communal de St Rémy, au Moulin de Ricard. Au stade d'émergence de cette nouvelle invasive sur le territoire, l'éradication est encore possible, et le Syndicat Mixte du Bassin Versant Aveyron Amont (SMBV2A) souhaite donc intervenir au plus vite, dans le cadre de sa mission de gestion des milieux aquatiques. Le protocole de lutte, élaboré avec le concours de l'Adasea d'Occitanie et validé par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, prévoyait, après un arrachage à l'automne, de mettre en assec le plan d'eau durant une période de gel, afin de faire geler les rhizomes et fragments restants. La mise en assec n'a pas pu être obtenue de manière efficace, en raison d'une alimentation permanente du plan d'eau par écoulements, pluies, et capillarité. Il est donc prévu de poursuivre l'arrachage manuel et l'export de la plante en milieu sec (aire de stockage préparée bâchée afin d'exclure toute création de nouveau foyer). Ce travail est réalisé par l'équipe du SMBV2A et les agents de la Mairie de St Rémy. Une grille a été positionnée en aval afin de limiter les risques de transfert vers l'Alzou/Alzou/Aveyron, au regard des enjeux Natura 2000 et de la présence dans l'Aveyron, de Myriophylle en épi, classé Habitat d'intérêt Communautaire.

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	0 €TTC	0 €TTC	0€TTC	0€TTC	0€TTC
Equipe rivière	1620€TTC	3240€TTC	3240€TTC	3240€TTC	3240€TTC
Total dépenses	1620 €TTC	3240€TTC	3240€TTC	3240€TTC	3240€TTC
Dont TVA	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne	810,00 €	1 620,00 €	1 620,00 €	1 620,00 €	1 620,00 €
PDRR	0	0	0	0	0
Conseil Régional	324,00 €	648,00 €	648,00 €	648,00 €	648,00 €
Conseil Départemental	162,00 €	324,00 €	324,00 €	324,00 €	324,00 €
Autre partenaire : (préciser)					
Autofinancement SMBV2A	324 €	648	648€	648€	648€

Suivi et bilan

Indicateurs de suivi :

m3 exportés

Dépenses réalisées :

Informations complémentaires :

Localisation

Typologie d'action :
Gestion des espèces exotiques
envahissantes

Intitulé de l'action :

Gestion de la Jussie sur le plan d'eau de Saubayre La Fouillade

Masse d'eau ciblée :
FRFRR377_4Ruisseau de
Cassurex

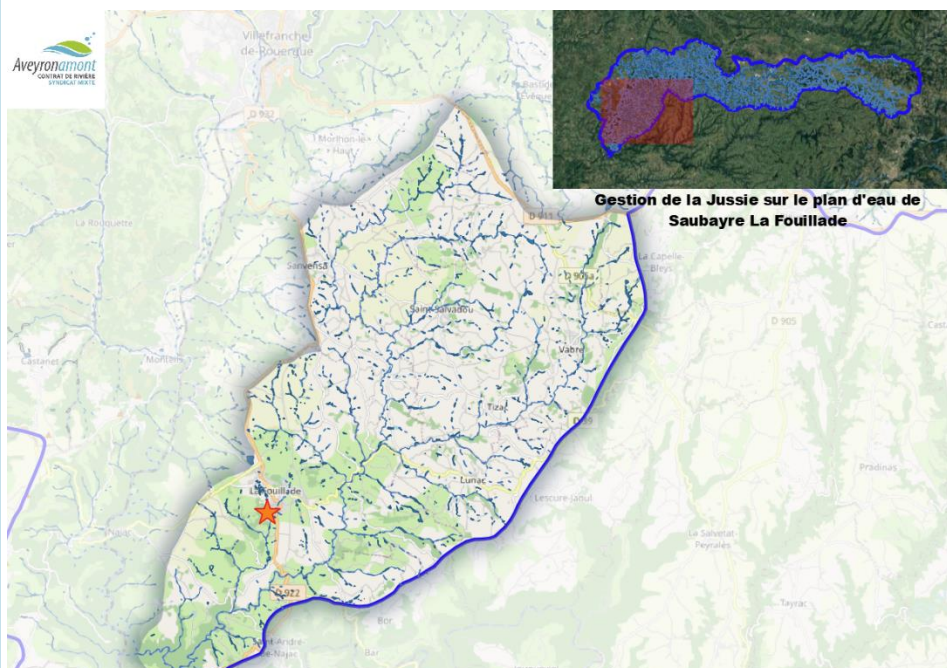
Niveau de priorité de la masse
d'eau pour la typologie
concernée : -

EPCI concerné :
Ouest Aveyron Communauté

Année de réalisation :
Tous les ans

Linéaire de cours d'eau
concerné: - ml

Coût global de l'action :
18900 €TTC



Objectif général de l'action et améliorations escomptées

La Jussie, déjà connue sur le bassin versant des Serènes, a été découverte en 2020 sur le Plan d'Eau de Saubayre. Sa capacité de colonisation est impressionnante, et au regard des enjeux sur le site (paysager, loisirs liés à l'eau, biodiversité), il est proposé de poursuivre l'action de lutte, en coordination avec les services de la Mairie de La Fouillade. L'objectif est de limiter les risques de colonisation vers l'aval, vers les milieux lenticques, mais aussi les zones humides, puisqu'elle est capable de s'installer en milieu terrestre. De nombreux efforts ont été menés sur ce sous-bassin versant du Cassurex, sur de nombreuses thématiques: assainissement collectif et individuel, mise en défens des berges, optimisation environnementale de plans d'eau,... il est donc primordial de poursuivre la lutte contre cette espèce exotique envahissante.

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	0 €TTC	0 €TTC	0€TTC	0€TTC	0€TTC
Equipe rivière	2700€TTC	4050€TTC	4050€TTC	4050€TTC	4050€TTC
Total dépenses	2700 €TTC	4050€TTC	4050€TTC	4050€TTC	4050€TTC
Dont TVA	0 €	0 €	0€	0€	0 €

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne	1 350,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €	2 025,00 €
PDRR	0	0	0	0	0
Conseil Régional	540,00 €	810,00 €	810,00 €	810,00 €	810,00 €
Conseil Départemental	270,00 €	405,00 €	405,00 €	405,00 €	405,00 €
Autre partenaire : (préciser)					
Autofinancement SMBV2A	540 €	810	810€	810€	810€

Suivi et bilan

Indicateurs de suivi :

m3 exportés

Dépenses réalisées :

Informations complémentaires :

Typologie d'action :

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Intitulé de l'action :

Veiller et Intervenir sur les foyers émergents/ PEE émergentes

Masse d'eau ciblée :

Toutes

Niveau de priorité de la masse d'eau pour la typologie concernée : -

EPCI concerné :

Toutes

Année de réalisation :

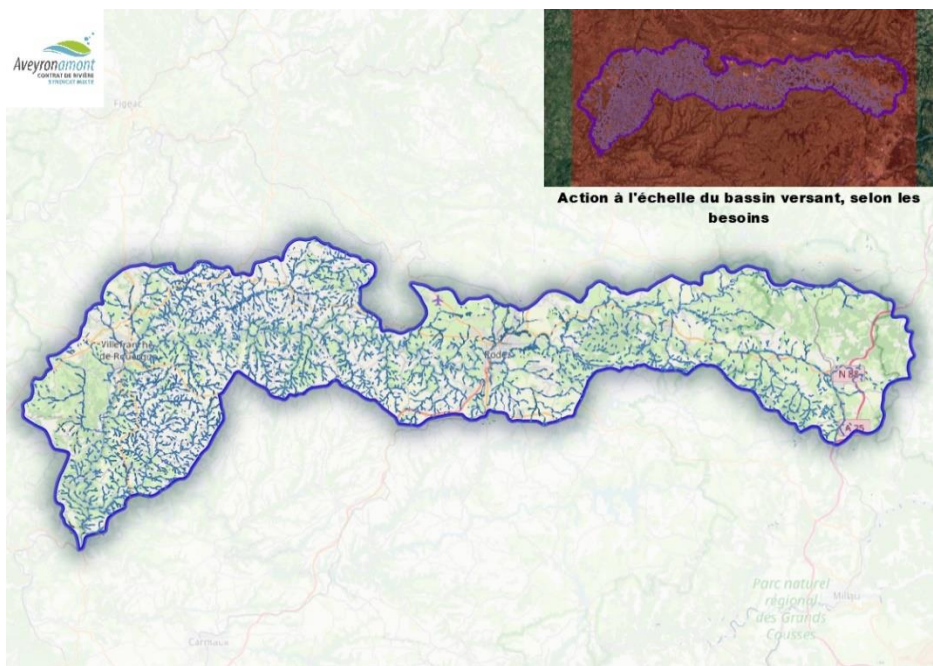
Tous les ans

Linéaire de cours d'eau concerné : - ml

Coût global de l'action :

8550 € TTC

Localisation



Objectif général de l'action et améliorations escomptées

La problématique des plantes invasives devient aujourd'hui préoccupante sur de nombreux bassins versants (renouée du Japon, Buddleia de David, Datura...). Ces espèces prolifèrent rapidement pour, in fine, faire disparaître une diversité de végétation avec des espèces autochtones dans la ripisylve des cours d'eau. La suppression totale de ces espèces est particulièrement difficile mais une veille et des actions ponctuelles sur les foyers d'invasives permettent de limiter leur propagation. Il est notamment prévu, lors de la découverte d'un nouveau foyer, de prévenir systématiquement le propriétaire concerné, et de l'informer de la conduite à tenir pour éviter la propagation de l'espèce en question. Une communication renforcée à l'échelle de l'ensemble du bassin versant devra permettre d'alerter la population et de lui donner les clés pour repérer toute colonisation suspecte: En 2023 sera réalisée et diffusée une plaquette de reconnaissance des espèces présentes sur le bassin versant, via les bulletins municipaux et intercommunaux, via les outils numériques à disposition (sites internet des collectivités, facebook, ...). Chaque année, 2 demi-journées d'information seront proposées aux agents en charge des espaces verts des collectivités. Les lieux de ces demi-journées seront proposés afin de permettre à chaque agent de participer au moins une fois durant la période du PPG. Le CNFPT sera contacté en vue d'envisager une communication commune sur ces événements. Des journées d'intervention de l'équipe sont prévues, devant permettre une lutte rapide et efficace en cas de découverte d'un nouveau foyer à un stade de colonisation précoce, ou en cas de découverte d'une espèce encore inconnue à l'échelle du bassin versant Aveyron Amont.

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	0 €TTC	1800 €TTC	0€TTC	0€TTC	0€TTC
Equipe rivière	1350€TTC	1350€TTC	1350€TTC	1350€TTC	1350€TTC
Total dépenses	1350 €TTC	3150€TTC	1350€TTC	1350€TTC	1350€TTC
Dont TVA	0 €	300 €	0€	0€	0 €

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne	675,00 €	1 575,00 €	675,00 €	675,00 €	675,00 €
PDRR	0	0	0	0	0
Conseil Régional	270,00 €	630,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €
Conseil Départemental	135,00 €	315,00 €	135,00 €	135,00 €	135,00 €
Autre partenaire : (préciser)					
Autofinancement SMBV2A	270 €	630	270€	270€	270€

Suivi et bilan

Indicateurs de suivi :

Nombre de nouveaux foyers repérés, m² traités. Diffusion des outils de communication. Réalisation des demi-journées d'information.

Dépenses réalisées :

Informations complémentaires :

Localisation

Typologie d'action :

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Intitulé de l'action :

Gestion de *Faxonius rusticus* sur le plan d'eau d'Inières

Masse d'eau ciblée :

FRFRR369_4Ruisseau d'Inières

Niveau de priorité de la masse d'eau pour la typologie concernée : -

EPCI concerné :

Rodez Agglomération

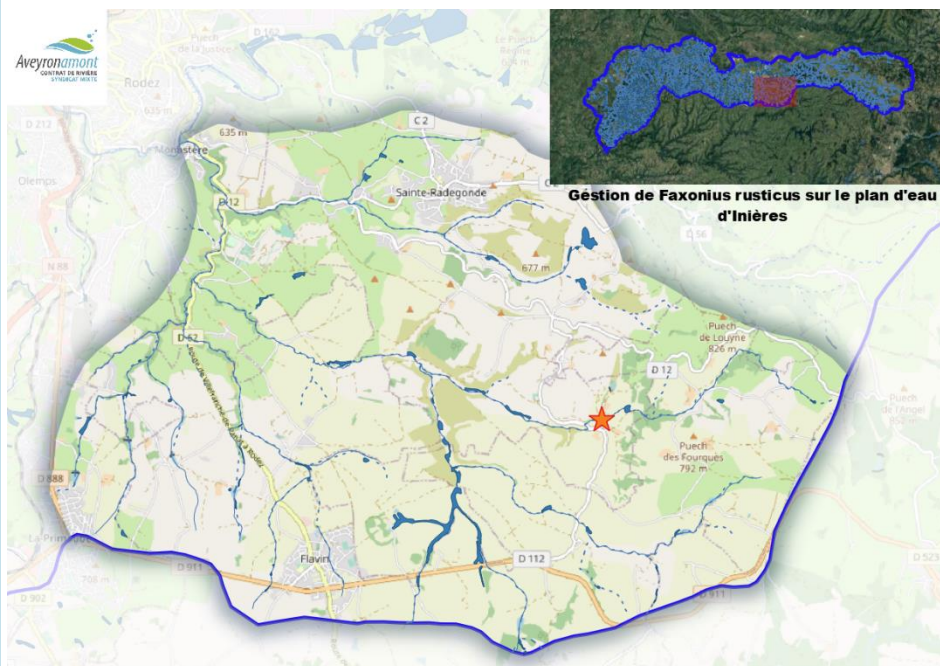
Année de réalisation :

Tous les ans

Linéaire de cours d'eau concerné: 2500 ml

Coût global de l'action :

161840 € TTC



Objectif général de l'action et améliorations escomptées

Cette opération consiste à éradiquer le premier foyer identifié de *Faxonius Rusticus*. Cette espèce d'écrevisse exotique est considérée comme l'une des plus invasives au monde et de provoquer de sérieux impacts sur la faune et flore aquatique (Karen et al 2004). La lutte a débuté dès la découverte de l'espèce en 2019, grâce à une implication forte des acteurs locaux. Un protocole a été mis en place avec l'OFB, la FDAAPPMA et le SMBV2A, appuyé par deux experts nationaux M Théo Duperray (bureau d'études Saules et Eaux) et M Frederic Grandjean (Professeur à l'Université de Poitiers). A ce jour les actions conduites ont permis de détruire plus de 5347 individus. L'espèce est présente dans le plan d'eau d'une surface de 4500 m² et sur 2,5km de cours d'eau. Sa présence dans le cours d'eau est graduelle de l'amont vers l'aval. Au vu des linéaires colonisés l'opération pourrait conduire à l'éradication de l'espèce sur le sol européen. Il est pertinent de continuer un programme d'éradication multipartenaires pendant à minima 2 à 3 ans. En 2022 et 2023 l'opération prévoit des actions de :

- Gestion visant à éradiquer *Faxonius Rusticus* du plan d'eau et du cours d'eau. Dans le plan d'eau les actions consistent à maintenir le plan d'eau à sec et à le déconnecter de sa source d'alimentation, à procéder à minima à 2 opérations de chaulages par an. Dans le cours d'eau il est prévu de continuer les opérations de piégeages et de destructions (campagnes de prospections nocturnes, des pêches électriques, des poses de nasses et un suivi des pièges installés à l'année). Ces opérations sont couplées à des mesures de tailles, de sexages et de dissections de quelques individus, l'enjeu est d'estimer la capacité de *Faxonius Rusticus* à se reproduire en cours d'eau. Ces actions représentent 80 % du budget prévisionnel.

- Amélioration des méthodes d'éradication via une analyse critique des interventions mises en place. Il est proposé de suivre les déplacements des écrevisses de Californie via la technologie RFID, la présence / absence de l'espèce et son aire de répartition avec la méthode « occupancy » et via l'ADN environnemental.

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	56620 €TTC	56620 €TTC	0€TTC	0€TTC	0€TTC
Equipe rivière	13500€TTC	18900€TTC	5400€TTC	5400€TTC	5400€TTC
Total dépenses	70120 €TTC	75520€TTC	5400€TTC	5400€TTC	5400€TTC
Dont TVA	9436,6667 €	9436,6667 €	0€	0€	0 €

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne	35 060,00 €	37 760,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
PDRR	0	0	0	0	0
Conseil Régional					
Conseil Départemental					
Autre partenaire : Etat	35 060,00 €	37 760,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
Autofinancement SMBV2A					

Suivi et bilan

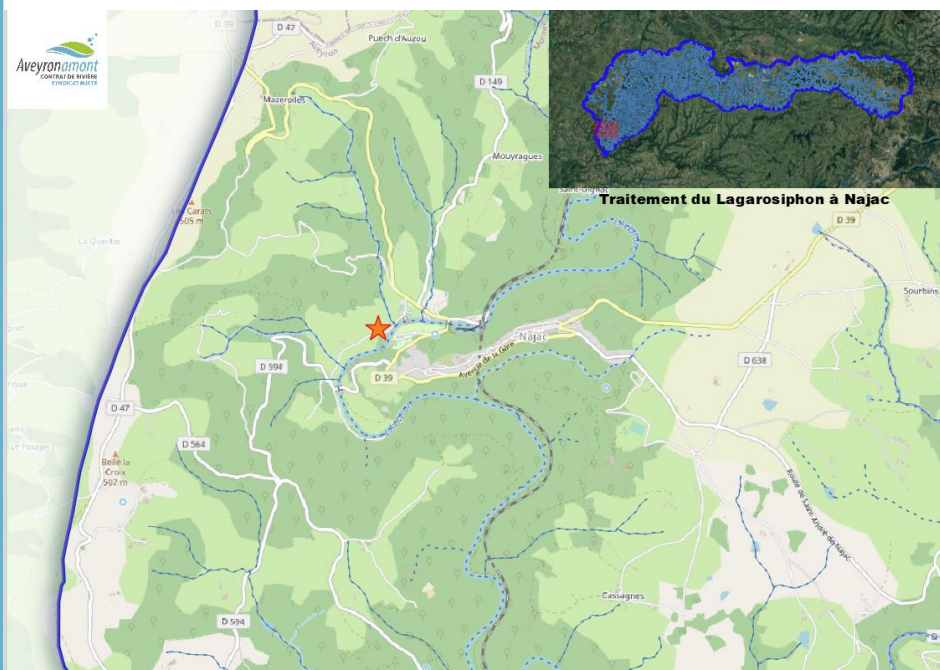
Indicateurs de suivi :

Nombres d'individus détruits. Un rapport évaluant l'efficacité des différentes méthodes de captures en cours d'eau et les conditions de mise en oeuvre d'un protocole ADN environnemental pour *Faxonius Rusticus*. Une fiche de recueil de retour d'expériences

Dépenses réalisées :

Informations complémentaires :

Localisation



Typologie d'action :
Gestion des espèces exotiques
envahissantes

Intitulé de l'action :

Traitement du Lagarosiphon à Najac

Masse d'eau ciblée :
FRFR202L'Aveyron du
confluent de l'Alzou de
sanvensa au confluent du Viaur

Niveau de priorité de la masse
d'eau pour la typologie
concernée : -

EPCI concerné :
Ouest Aveyron Communauté

Année de réalisation :
2022

Linéaire de cours d'eau
concerné : - ml

Coût global de l'action :
3000 €TTC

Objectif général de l'action et améliorations escomptées

Le Lagarosiphon major a été découvert en février 2020 sur des mares à usage maraîcher, à proximité de l'Aveyron. S'il n'y a pas de lien direct hydraulique avec l'Aveyron (site Natura 2000), les risques de dissémination par la faune locale sont bien présents. La Loutre utilise en effet ces mares, et pourrait transporter des fragments de Lagarosiphon vers le milieu naturel.

Cette plante colonise les milieux lentiques et concurrence la flore locale, à tel point qu'elle est interdite de transport et commercialisation en France.

Une première opération de lutte a été menée en été 2021, grâce à la mobilisation de bénévoles ayant répondu à l'appel de la LPO, animatrice du site N2000, et des maraîchers. Les conditions météo n'ont cependant pas permis une mise en assec et un arrachage efficace de tous les fragments.

Cette action prévoit une nouvelle opération d'arrachage, par curage du fond des 2 mares concernées.

Une surveillance accrue sera ensuite mise en place afin de poursuivre manuellement les arrachages durant les années qui suivront, jusqu'à disparition complète de l'invasive. Cette action de suivi sera menée par les maraîchers eux-mêmes, présents sur le site quotidiennement, et au besoin, par une opération bénévole comme cela a été réalisé en 2021.

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	3000 €TTC	€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
Equipe rivière	0€TTC	€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
Total dépenses	3000 €TTC	€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
Dont TVA	500 €	€	€	€	€

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne	1 500,00 €				
PDRR	0				
Conseil Régional	600,00 €				
Conseil Départemental	300,00 €				
Autre partenaire : (Natura 2000 ?)	?				
Autofinancement SMBV2A	600 €		€	€	€

Suivi et bilan

Indicateurs de suivi :

m3 exportés, efficacité de la mesure sur le foyer

Dépenses réalisées :

Informations complémentaires :

Localisation

Typologie d'action :

Gestion des espèces exotiques envahissantes

Intitulé de l'action :

Amélioration de la connaissance sur les espèces exotiques envahissantes émergentes

Masse d'eau ciblée :

Toutes

Niveau de priorité de la masse d'eau pour la typologie concernée : -

EPCI concerné :

Toutes

Année de réalisation :

2023

Linéaire de cours d'eau concerné : - ml

Coût global de l'action :

5700 € TTC



Objectif général de l'action et améliorations escomptées

De nouvelles espèces exotiques envahissantes sont découvertes chaque année sur le territoire. On peut citer ces dernières années L'Elodée du Canada à La Loubière, Le Myriophille du Brésil à St Rémy, le Lagarosiphon à Najac, Faxonius rusticus à Inières,... Lors de ces découvertes, il est nécessaire d'acquérir des connaissances sur l'écologie de la plante afin de bien comprendre son fonctionnement et ses dangers, afin d'avoir une réaction rapide (avant une colonisation trop importante), mais adaptée.

Il est également nécessaire de réaliser rapidement des prospections en local et sur la zone d'influence hydrographique ou biologique, afin de connaître l'étendue réelle à l'instant t de l'espèce, et de savoir si elle est bien considérée comme émergente et si la lutte est encore possible.

Il est proposé au travers de cette fiche action, de recruter un stagiaire pour améliorer les connaissances sur ces espèces et proposer au cas par cas des modalités de gestion adaptée.

A l'heure de l'écriture de cette fiche action, les espèces ciblées sont l'Elodée du Canada, le Lagarosiphon, le Myriophille du Brésil, l'écrevisse Faxonius rusicus. Cette liste est susceptible d'évoluer en fonction d'éventuelles nouvelles découvertes. Ce travail sera réalisé en concertation avec le Conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées, l'Adasea d'Oc, et la LPO au titre de son rôle d'animateur du site Natura 2000

Modalités financières

Dépenses prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations extérieures	€TTC	5700€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
Equipe rivière	€TTC	0€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
Total dépenses	€TTC	5700€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
Dont TVA	€	950 €	€	€	€

Recettes prévisionnelles

	2022	2023	2024	2025	2026
Agence de l'Eau Adour Garonne		2 850,00 €			
PDRR		0			
Conseil Régional		1 140,00 €			
Conseil Départemental		570,00 €			
Autre partenaire : (préciser)					
Autofinancement SMBV2A	€	1140	€	€	€

Suivi et bilan

Indicateurs de suivi :

Rapport avec propositions opérationnelles

Dépenses réalisées :



Informations complémentaires :

